

Ref : SEL-PPI71-001-V05

LE PRELEVEMENT URETRAL

Objet et domaine d'application :

Ce document décrit la réalisation d'un prélèvement urétral. Il s'adresse aux préleveurs autorisés : biologistes ou infirmier(e).

Condition de recueil :

Patient assis ou en position semi-allongée.

Faire le prélèvement après rétention urinaire minimum de 2 heures

Utiliser un écouvillon E-Swab spécifique (écouvillon fin).

Pour la recherche de *Mycoplasma*, utiliser un 2^{ème} écouvillon E-Swab.

Pour la recherche de *Chlamydiae*, l'analyse se fait de préférence sur le 1^{er} jet d'urines. En cas d'écoulement urétral, le prélèvement au méat doit être fait avant le 1^{er} jet d'urine. Il est possible de faire un prélèvement urétral (utiliser un écouvillon spécifique pour recherche de *Chlamydia* par PCR).

Particularités :

La recherche de *Chlamydiae* **est rajoutée systématiquement**. La recherche de *Mycoplasme* doit être précisée sur l'ordonnance (ne peut pas être rajouté à l'initiative du biologiste).

Condition de transport :

Moins de 24 heures à température ambiante ou à +4°C, milieu de transport E-Swab (délai acceptable <48h)

Prélèvement :

- Introduire l'écouvillon de 1 à 2cm dans le canal urétral et imprimer un mouvement de rotation et le remettre dans le milieu de transport.
- Idem pour la recherche de Mycoplasmes.
- Idem pour l'écouvillon *Chlamydiae* si recherche sur prélèvement urétral.

Cas particuliers :

- Lorsque la prescription ne demande que la recherche de *Chlamydiae* :
Recueillir le 1^{er} jet d'urines (respecter une rétention urinaire de 2 h).
- Chez la femme :
Utiliser les mêmes écouvillons que pour l'homme, le prélèvement se faisant en position allongée.